

## INDICATIONS

La personne doit être dans l'**incapacité à propulser son fauteuil roulant manuel** et :

- L'utilisation d'un fauteuil roulant à propulsion par moteur électrique est impossible au regard de ses capacités physiques et cognitives
- La situation et l'environnement rendent impossible, de façon intermittente ou définitive, la propulsion par l'accompagnant d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle

## PARCOURS D'ACQUISITION

### RENDEZ-VOUS AVEC UN ERGOTHÉRAPEUTE OU KINÉSITHÉRAPEUTE

- Evaluation des besoins en présence de la tierce-personne qui utilisera le dispositif et du patient
- Essais du dispositif d'aide à la pousser et au freinage avec une équipe pluridisciplinaire afin d'obtenir un certificat d'adéquation du dispositif au handicap du patient, à l'environnement et aux facultés cognitives et mentales de l'aidant.



### ORDONNANCE ÉMANANT D'UN MÉDECIN MPR + FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENTENTE PRÉALABLE

Attestant :

- L'adéquation du dispositif au handicap du patient
- L'adéquation à l'environnement et aux facultés cognitives et mentales de l'aidant
- Et précisant que les capacités de l'aidant lui permettent d'en assurer la conduite en sécurité dans cet environnement



### DEMANDE D'ENTENTE PRÉALABLE

(Envoi du formulaire de demande d'entente préalable, d'une copie de l'ordonnance et la validation à la conduite au Médecin-conseil de l'Assurance Maladie. Un argumentaire peut être joint si jugé nécessaire)



**SI RÉPONSE POSITIVE SOUS 15 JOURS OUVRÉS (ou pas de réponse négative) : PRISE EN CHARGE DU DISPOSITIF**

## PRESTATIONS ASSOCIÉES

- Installation du kit de fixation du dispositif sur le fauteuil roulant (par le fabricant ou personne habilitée)
- Une formation à l'utilisation devra être effectuée. Cette formation consiste à indiquer à l'aidant le fonctionnement de l'appareil, comment le mettre en marche, l'arrêter, régler la vitesse, la mise en place sur le fauteuil manuel, le retrait du fauteuil manuel
- En cas de panne, trois forfaits de réparations existent :
  - Forfait « VHP, propulsion électrique, forfait annuel, réparation de roues » (code LPP : 4389845)
  - Forfait « VHP, propulsion électrique, forfait annuel, réparation composants électriques » (code LPPR : 4307994)
  - Forfait « VHP, propulsion électrique, forfait annuel, hors roues et composants électriques » (code LPPR : 4348622)
- Une vidéo du viamobil V25 est présente sur la chaîne YOUTUBE INVACARE expliquant en situation comment manipuler le produit ; vous la retrouverez sur le lien ci-dessous : [www.youtube.com/watch?v=YzZualRPDj0](http://www.youtube.com/watch?v=YzZualRPDj0) - Se référer également au manuel d'utilisation.

## GARANTIE

Garantie : 2 ans, batterie incluse.

## NON CUMULABLE

Fauteuil roulant à propulsion par moteur électrique

<b>TABLEAU COMPARATIF</b>			
Caractéristiques	<b>Viamobil V25</b>	<b>Viamobil éco V14</b>	<b>Viaplus V12</b>
Montée/Pente maximum	18 %	10 %	10 %
Vitesse	5,5 km/h	6 km/h	6 km/h
Batteries	36 V 6,6 Ah Lithium-Ion	2 x 12 V 7,2 Ah	6 x 12 V 12 Ah
Autonomie	20 km	12 km	16 km
Durée de charge	5 h	7 h	12 h
<b>Poids</b>			
Bloc batteries	2,3 kg	6,0 kg	6,0 kg
Unité de propulsion	10,3 kg	10,5 kg	10,7 kg
Poignées de commande/Commande	0,9 kg	2,0 kg	0,3 kg
Poids total	13,5 kg	18,5 kg	17 kg
Poids max. utilisateur	160 kg	120 kg	120 kg
<b>Prise en charge</b>			
Code LPPR	4313760	4379114	4390162
Montant LPPR	2 187,03 €	2 000 €	2 000 €
Prix Limite de Vente	-	2 187,03 €	2 187,03 €
Désignations	VHP, ASSISTANCE ÉLECTRIQUE À LA PROPULSION, INVACARE, ALBER VIAMOBIL V25.	VHP, ASSISTANCE ÉLECTRIQUE À LA PROPULSION, INVACARE, ALBER VIAMOBIL ECO V14	VHP, ASSISTANCE ÉLECTRIQUE À LA PROPULSION, INVACARE, ALBER VIAPLUS V12



Alber® Viamobil® V25



Alber® Viamobil® éco V14



Alber® Viaplus® V12